

# Règlement du Jeu-Concours

« Cap sur le Territoire du Nord : gagne ton Visa Vacances-Travail en Australie ! »

## Article 1 : Organisation

La société Vacaciones eDreams (« Vacaciones eDreams »), S.L. société soumise au droit espagnol, inscrite au registre du commerce de Madrid, Tomo 36897, Folio 121, Hoja M-660117 dont le siège social est Calle Conde de Peñalver 5, 1 Ext. Izq., 28006, Madrid, Espagne immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès de Atout France sis 79/81 rue de Clichy 75009 Paris, sous le numéro IM099170015, titulaire d'une police d'assurance auprès de Hiscox, sis Paseo de la Castellana, 60, 7<sup>a</sup> Planta, 28046 Madrid, Espagne, agréée IATA, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après dénommé « Cap sur le Territoire du Nord : gagne ton Visa Vacances-Travail en Australie » du 07/03/2019 à 12h00 au 17/03/2019 à 23h59 heure de Paris (ci-après le « Jeu »). Ce Jeu n'est en aucune façon associé, commandité ou administré par la société Facebook.

## Article 2 : Participants

Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures à la date du début du Jeu, résidant en France métropolitaine et éligibles au Visa Vacances-Travail en Australie. Toute participation au Jeu nécessite un accès internet et une adresse électronique valide.

Sont exclues du Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées dans le présent règlement ainsi que les membres du personnel de Vacaciones eDreams, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par jour par personne (mêmes nom et prénom, même email). Vacaciones eDreams se réserve le droit de procéder à toute vérification utile pour assurer le respect de cette règle.

Vacaciones eDreams se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement, ainsi que les lois et règlements français applicables en la matière.

## Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- se connecter à son compte Facebook personnel ;
- aller sur la page Facebook d'eDreams France ([www.facebook.com/edreams.fr](http://www.facebook.com/edreams.fr)) ;
- commenter la publication du jeu-concours afin d'être éligible au tirage au sort ;

La participation est limitée à une tentative pour un même utilisateur (mêmes nom, prénom, adresse email), pendant toute la durée du Jeu.

Les horaires indiqués dans le présent règlement correspondent à l'heure de Paris. Le gagnant sera tiré au sort de façon aléatoire le 18 mars 2019 parmi tous les participants ayant participé au jeu dans les conditions du présent règlement.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement entraînera une disqualification et l'impossibilité de remporter le lot éventuellement attribué. Tout participant suspecté de fraude pourra être exclu du Jeu par Vacaciones eDreams sans que Vacaciones eDreams n'ait à en justifier. Plus généralement, toute tentative de perturbation du processus normal du déroulement du Jeu entraînera une disqualification du participant. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Le participant s'engage à participer au Jeu de bonne foi et de manière loyale.

## **Article 4 : Gains**

Les lots seront attribués conformément à l'article 7 du présent règlement.

Description des lots :

- Un vol aller-retour pour 2 personnes (2 billets AR) sur la compagnie aérienne Singapore Airlines en provenance de Paris (France) et à destination de Darwin (Australie)  
Conditions : Le voyage aller devra être effectué dans un délai d'un an à compter de la remise du lot (vol aller au plus tard le 17 mars 2020) et le voyage retour devra avoir lieu au plus tard un an après le voyage aller (vol retour au plus tard le 16 mars 2021) hors périodes de vacances scolaires. Les vols sont sujet à disponibilité auprès de la compagnie Singapore Airlines. Les frais appliqués par la compagnie aérienne en cas d'annulation, de no-show ou de modification des billets après émission seront à la charge du gagnant et de son accompagnant. La demande de réservation s'effectuera conformément aux indications figurant sur le message envoyé par Vacaciones eDreams à l'adresse e-mail indiquée par le gagnant. Les passagers doivent impérativement voyager sur le même vol. Le lot n'est valable qu'une seule fois, sur une seule réservation, non cumulable avec d'autres promotions en cours, non remboursable, ne peut être transféré ou échangé de quelque façon que ce soit, y compris contre sa valeur en numéraire et n'est pas éligible au programme de fidélisation KrysFlyer. Tous les frais non mentionnés dans le règlement (transfert, etc.) sont à la charge du gagnant et de son accompagnant. Le bénéfice du lot sera perdu si aucun voyage n'intervient dans l'année qui suit la notification, sans aucun recours possible ni compensation d'aucune sorte.
- 7 nuits en auberge de jeunesse à Darwin (Australie) pour 2 personnes
- L'équivalent de 900 dollars australiens correspondant aux frais du Visa Vacances-Travail en Australie pour 2 personnes

## **Article 5 : Désignation du gagnant**

Le gagnant sera tiré au sort de façon aléatoire le 18 mars 2019 parmi tous les participants ayant respecté les conditions du présent règlement.

## **Article 6 : Annonce du gagnant**

Le gagnant sera notifié par un commentaire sur la publication du jeu-concours en réponse à sa participation. Il sera alors invité à contacter eDreams via message privé sur Facebook en communiquant son adresse e-mail dans un délai de 7 jours ouvrables. Il recevra ensuite un e-mail détaillant les procédures relatives à la réservation du vol auprès de la compagnie aérienne, de l'hébergement à Darwin et du remboursement des frais du Visa Vacances-Travail. Vacances eDreams n'est pas responsable en cas de fourniture de données incomplètes ou en cas de suppression ou de perte d'e-mail ou de messages, ou en cas de problème d'accès aux réseaux sociaux ou aux boîtes de messageries électroniques.

## **Article 7 : Remise des lots**

Le prix est accepté tel qu'il est annoncé. Il ne pourra être ni échangé contre leur valeur en espèces ou contre tout bien ou prestation quelconque, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie ou d'un équivalent financier. La revente ou le transfert des lots, par quelque moyen que ce soit, sont strictement interdits. Aucun changement (de date, de prix etc.) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à Vacances eDreams. Il est précisé que Vacances eDreams ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessus. En conséquence, et sauf si cela est expressément prévu, tous les frais généraux relatifs notamment aux frais de déplacement jusqu'à la destination, les frais d'hébergement (non inclus dans l'article 4), les frais de restauration, les frais de transfert etc. resteront à la charge du gagnant et/ou de son accompagnant. Aucun remboursement ne sera dû à ce titre.

Le participant est informé que certaines destinations nécessitent le respect de formalités ou d'obligations légales (documents de voyages, visas, formalités médicales ou sanitaires, etc.) susceptibles de s'appliquer à lui et/ou à son accompagnant. Il aura la responsabilité de s'informer et de respecter ces obligations, pour lui et concernant son accompagnant.

En tout état de cause, le participant est seul responsable de son gain et de son utilisation, ainsi que du bénéfice de son gain par son accompagnant. Au moment de la remise des prix, Vacances eDreams se réserve la possibilité de remplacer le prix par un prix d'une valeur équivalente ou de remplacer un lot par le versement de sa valeur en espèces en prenant l'Euro comme monnaie de référence, si des circonstances extérieures l'y contraignent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être réclamée à cet égard. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## **Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au Jeu sont exclusivement destinées à Vacances eDreams.

Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du Jeu ne pourront pas y participer. Tout participant au Jeu dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite par courrier à Vacances eDreams dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Les gagnant(s) autorisent Vacaciones eDreams à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

## **Article 9 : Jeu sans obligation d'achat**

En l'état actuel des offres de service et de la technique, la majorité des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes. Il est donc expressément précisé que tout accès au Jeu (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le joueur de se connecter au site de Vacaciones eDreams ou de ses partenaires et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Toute demande de remboursement des frais de participation au Jeu doit être effectuée au plus tard quatre-vingt-dix jours (90) jours (cachet de la poste faisant foi) après la date de connexion par l'internaute et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés.

Les frais de connexion (hors connexion ADSL, par câble ou liaison spécialisée) au site internet pour participer au Jeu seront remboursés sur simple demande adressée exclusivement par courrier accompagnée des justificatifs demandés ci-dessous. Vacaciones eDreams s'engage à rembourser les frais de connexion à hauteur d'un forfait équivalent à trois (3) minutes de connexion ainsi que les frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement. La demande sera adressée par voie postale à l'adresse suivante :

Vacaciones eDreams  
Jeu Concours « Cap sur le Territoire du Nord »  
TSA 90033 75 441 PARIS Cedex

Les frais de participation seront remboursés aux joueurs sur présentation ou indication cumulativement :

- 1) de leur nom prénom, adresse postale et adresse électronique
- 2) du nom du Jeu ainsi que le site sur lequel il est accessible
- 3) de la date de début et de fin du Jeu
- 4) de la copie de sa carte d'identité recto/verso
- 5) d'une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.
- 6) d'un Relevé d'identité bancaire ou d'un Relevé d'identité postal
- 7) de la date et l'heure des communications sur le site, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie du Jeu. Vacaciones eDreams conserve en mémoire temporairement, pendant la durée du jeu jusqu'à la détermination du gagnant et ce jusqu'à l'expiration du délai de contestation, les dates et heures d'entrée et de sortie du Jeu.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte. Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur pour un envoi au sein de l'Union Européenne sur simple demande écrite figurant sur la demande de remboursement. La demande de remboursement sera traitée en moyenne sous un (1) mois, par virement bancaire.

Toute demande n'incluant pas l'ensemble des éléments visés ci-dessus, transmise au-delà de la date mentionnée ci-dessus, illisible, avec des coordonnées erronées ou ne respectant pas les conditions ci-dessus, sera automatiquement rejetée et n'aura pas de suite.

## **Article 10 : Règlement du Jeu**

Le présent règlement est disponible sur le site internet <http://www.eDreams.fr/blog> et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier simple à :  
Vacaciones eDreams - (Département Social Media & Content)  
Jeu Concours Vacaciones eDreams France « Cap sur le Territoire du Nord »  
Carrer de Bailen, 67-69, 08010 Barcelone, Espagne.

Le coût de cette demande d'envoi sera remboursé sur la base du tarif lent en vigueur (un remboursement par personne).

## **Article 11 : Propriété intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent règlement y compris, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site, les réseaux sociaux ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

## **Article 12 : Responsabilité**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation de caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Vacaciones eDreams ne pourra être tenue responsable, notamment, des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné, ou pour tout problème susceptible d'affecter le réseau social Facebook.

A ce titre, les participants s'engagent à se conformer aux lois en vigueur, et notamment aux conditions d'utilisation de Facebook. Vacaciones eDreams ne garantit pas que le site Internet à partir duquel le Jeu est accessible fonctionne sans interruption, qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques ou des défauts. La responsabilité d'Vacaciones eDreams ne pourra être engagée sur ce fondement.

Elle ne pourra pas davantage être tenue pour responsable des dysfonctionnements techniques du Jeu, si les participants ne parvenaient pas à se connecter au site du Jeu, ou à Facebook, ou à jouer, si les données relatives à l'inscription ne parvenaient pas pour une raison quelconque non imputable à Vacaciones eDreams, lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter ou en cas de problèmes d'acheminement du courrier électronique. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La participation au Jeu est de la seule responsabilité des participants. Vacances eDreams ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé notamment aux participants, aux équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou toutes conséquences directes ou indirectes pouvant découler, notamment de leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Vacances eDreams ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Dans tous les cas, elle se réserve la possibilité de prolonger la période de participation. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. Vacances eDreams ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...), cas fortuits ou faits d'un tiers, privant notamment partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Vacaciones eDreams ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des gains par les participants bénéficiaires ou leurs accompagnants dès lors que les gagnants en auront pris possession. Vacances eDreams ne pourra ainsi être tenu responsable d'un quelconque dommage survenu lors du voyage ou de la réservation, le gagnant devant dialoguer directement avec les transporteurs ou agences de voyages sur lesquelles ont été effectuée les réservations. En tout état de cause, si une quelconque responsabilité devait être encourue par Vacances eDreams, cette dernière ne pourrait dépasser la valeur du lot.

De même Vacances eDreams, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des lots par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à Vacances eDreams, ni aux sociétés prestataires ou partenaires. Vacances eDreams ne pourra être tenue responsable d'une quelconque incapacité qui empêcherait les gagnants de bénéficier du lot ou de voyager, notamment à l'étranger, en ce y compris les irrégularités de leurs documents ou formalités de voyage.

De manière générale, Vacances eDreams ne pourra être responsable des agissements ou du comportement des participants, des gagnants ou de leurs accompagnants.

## **Article 13 : Litige & Réclamation**

Le présent règlement est régi par la loi française.

Vacaciones eDreams se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du Jeu à Vacances eDreams. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de Vacances eDreams ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

De convention expresse entre le participant et Vacances eDreams, seuls les systèmes et fichiers informatiques de Vacances eDreams feront foi.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, Vacances eDreams pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Vacances eDreams.

## **Article 14 : Droit applicable**

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application du présent règlement, la contestation sera soumise à l'appréciation souveraine des tribunaux français compétents.

La version originale en français de ce règlement peut avoir été traduite dans d'autres langues. La traduction est réalisée pour votre information. En effet, en cas de litige sur le contenu ou l'interprétation du présent règlement ou en cas d'incohérence ou de divergence entre la version française et toute autre version en langue étrangère de ce celui-ci, c'est la version en français qui prévaudra. La version française est disponible sur notre site internet (en sélectionnant la langue française) ou pourra vous être envoyée sur demande par mail.

Si l'une des dispositions du présent règlement était invalidée, vous serez toujours soumis aux autres dispositions de ce règlement. Dans un tel cas, la disposition invalidée sera néanmoins appliquée dans la mesure où la loi le permet en tenant compte du contenu et de l'objectif de ce règlement.